

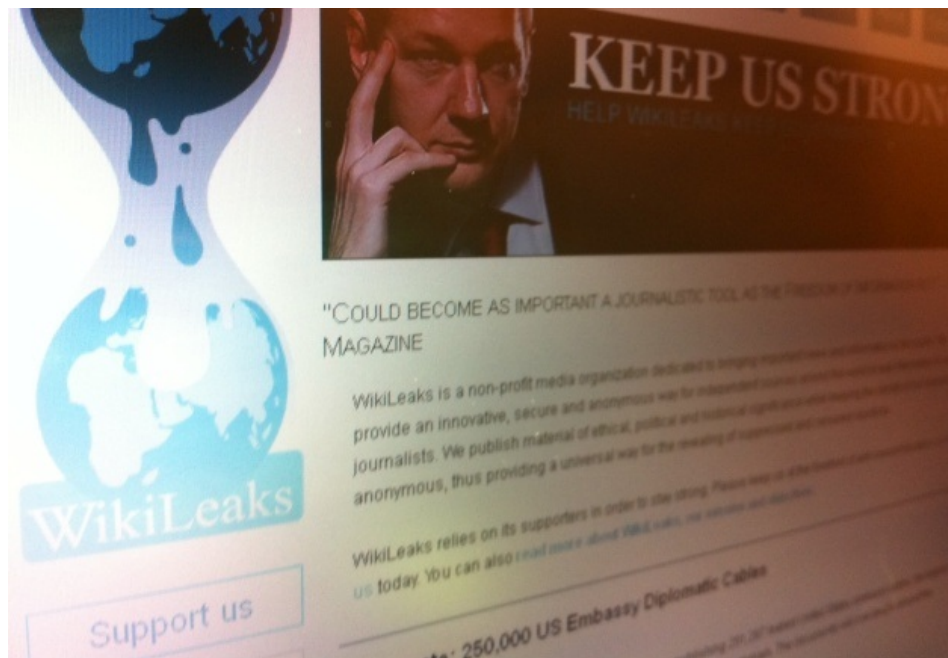
WIKILEAKS : L'ÉTAT, LE RÉSEAU ET LE TERRITOIRE

LE 13 DÉCEMBRE 2010 ANTHONY BESSON

Pour Anthony Besson, le bras de fer que se livrent WikiLeaks et l'ordre politique est à l'origine d'une tectonique des pouvoirs inédite, dans laquelle Internet fait figure de territoire dissident sur lequel les États n'ont aucune prise.

“Infowar”, “cyber warfare”[en], “opération riposte”, “guerre de l'information”,... les titres couvrant l'affaire WikiLeaks ont largement puisé dans le vocabulaire militaire pour décrire les événements qui ont suivi la publication des câbles diplomatiques par le site de Julian Assange. La multiplication des déclarations violentes de journalistes et hommes politiques à l'encontre de WikiLeaks, l'acharnement des États à vouloir faire fermer le site en vain via les hébergeurs ou les fournisseurs de noms de domaines, et bien sûr la “riposte” des **Anonymous** par attaques DDoS, tout cela participe bien d'un climat de “guerre”. Mais quelle guerre ? Et surtout, pourquoi parle-t-on de “guerre” ?

J'aimerais proposer ici l'idée que l'affaire WikiLeaks relève bel et bien d'un conflit qui serait de nature territoriale entre d'un côté l'État qui s'appuie sur un territoire physique délimité par des frontières au sein desquelles est déployée une domination via la mise en scène d'une **violence symbolique légitime** et de l'autre le réseau en tant que territoire “virtuel” étranger sur lequel l'État n'aurait pas prise : tant physiquement que symboliquement. Si ces deux territoires se sont longtemps ignorés, ces dernières années ont vu apparaître une préoccupation grandissante de l'État face à ce “voisin” menaçant ! Pourquoi menaçant ? Parce que le réseau suit une politique expansionniste des plus agressives : **5 millions de terabytes**, et une croissance qui **doublerait sa taille tous les 5 ans**. Si l'Internet est un territoire, il se nourrit et s'agrandit de par les informations que nous mettons en ligne. Car pour le réseau, l'information est le territoire. Dans ce sens, la mise sur le réseau des câbles ne relève pas que du simple journalisme, mais met en lumière l'agrandissement du territoire du réseau aux dépens, cette fois-ci non plus de données privées (données sous copyright ou données personnelles), mais de données appartenant à l'État. La mise en ligne des câbles, c'est l'annexion par le réseau d'une partie du territoire de l'État !



L'Internet, un territoire étranger



L'idée que l'Internet soit virtuel, au sens naïf de “coupé du réel”, est en passe d'être abandonnée, et les tensions, conflits, relatifs à l'Internet, sont manifestes, qu'ils touchent à des formes concrètes du territoire

(câbles, juridictions nationales) ou à des formes moins repérables (réseaux sociaux en construction...)
Eric Guichard, 2007 [pdf]



Si le réseau des réseaux n'est plus considéré comme un territoire virtuel par ses usagers qui **prolongent sur les réseaux sociaux leur vie sociale IRL**, ce territoire est longtemps passé inaperçu aux yeux de l'État qui ne voyait dans l'Internet qu'un espace immatériel, donc par nature sans aucun danger pour la réalité matérielle sur laquelle l'État exerce son contrôle.

Cela dit, la menace terroriste ou les questions de droits d'auteur que soulèvent les usages de l'Internet attirent l'attention de l'État sur le réseau. En même temps que le réseau devient "espace public" apparaît pour l'État l'impérieuse nécessité d'étendre son contrôle sur les citoyens *online* et de garantir le prolongement de sa domination symbolique sur ce qui apparaît de plus en plus comme un territoire. Mais comment ? La vérité est que l'État n'y parvient pas. Les lois qui sont mises en place : ACTA, LOPPSI, HADOPI si elles proposent des moyens de coercition, sont des moyens qui interviennent en dehors du réseau, et ce de manière très limitée : les individus agissant de manière illégale sont arrêtés si et seulement si le lien est fait entre l'internaute et l'individu, et si bien entendu l'individu en question réside physiquement sur le territoire de l'État en question.

De même, si les sanctions évoluent (des sanctions traditionnelles de type amende ou enfermement, on est passé à une sanction d'un nouveau genre avec la loi Hadopi qui prévoit l'interdiction de l'accès au réseau), elle s'arrêtent toujours à la porte du réseau. Il ne s'agit plus d'enfermer l'individu dans un espace qui le coupe de la société, mais de l'enfermer dans le territoire du réel, de lui interdire de sortir du territoire national pour se réfugier dans le territoire "virtuel". La coupure du réseau n'est pas vécue comme une punition, mais comme **une atteinte, une privation de liberté**.

Ainsi, ces sanctions interviennent IRL : suppression de l'accès par les FAI, suppression de l'hébergement... l'État n'intervient pas à l'intérieur du réseau, mais sur les accès physiques au réseau, révélant ainsi cruellement son absence totale de moyens de coercition sur le territoire du réseau.

Le seul organisme mondial ayant un tant soit peu de pouvoir sur le réseau est **ICANN**, l'institution en charges des TLD (Top-Level-domains), c'est-à-dire les .fr, .com, .org... Cet organisme (sous la coupe du département du commerce américain) chapeaute les entreprises privées qui gèrent ces TLD et a ainsi le pouvoir, en faisant pression sur un fournisseur de TLD, en l'occurrence pour WikiLeaks la **Public Internet Registry** [en], de faire supprimer des index (DNS) le nom de domaine Wikileaks.org ! Ce "pouvoir" reste cela dit limité, car l'adresse d'un site Internet reste équivalent à une adresse IP, l'index (le DNS) se contentant de faire l'équivalence entre l'adresse IP et le nom de domaine pour notre simple confort (il est plus facile de retenir un mot qu'une suite de chiffres).

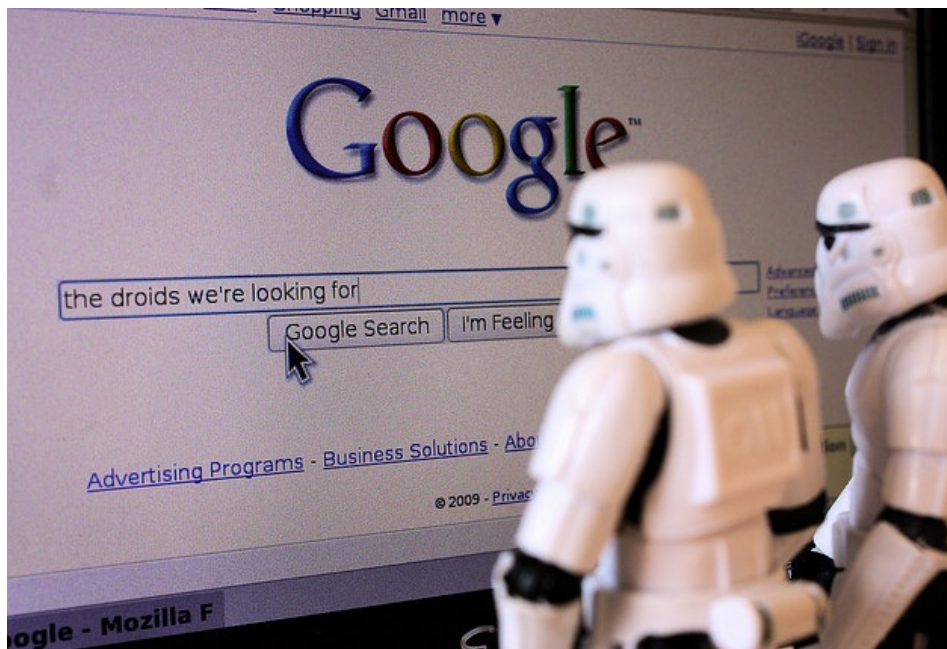
Même le gigantesque firewall chinois n'est qu'une chimère. Comme le dit **Bill Gates** :



Les efforts chinois pour censurer Internet ont été très limités. Il est facile de les contourner.



On voit donc bien que l'Internet représente pour l'État une entité sur laquelle il n'a pas le contrôle. Si l'Internet est un territoire, il est un territoire étranger, un territoire où les États ne peuvent exercer leur pouvoir, un territoire où les moyens de coercition légitimes sont impuissants. L'Internet apparaît comme un espace où la démonstration de la violence symbolique et physique des États ne peut être mise en scène – l'action de l'État se limitant à l'extérieur du réseau. Ce qui fait d'ailleurs dire à Jean-Christophe Féraud que la fronde de WikiLeaks, face à laquelle l'État semble impuissant, révèle l'Internet comme une **zone autonome temporaire**.



Ce qui est inscrit sur le réseau devient le réseau

La “fuite” des câbles n’en est également pas vraiment une. Elle n’est pas non plus un vol. Elle met en avant au contraire la douloureuse remise en question du concept de propriété que les majors, les producteurs de jeux vidéo ou de cinéma ont découvert à leur dépens : ce qui est transformé en bits, en devenant immatériel, ne nous appartient plus ; ce qui est inscrit dans le réseau devient le réseau et donc appartient au réseau. C’est pourquoi beaucoup considèrent aujourd’hui naturel d’avoir accès à ces fameux câbles comme toute une génération trouve naturel de télécharger de la musique en ligne ou de regarder la dernière série à la mode en streaming sur Internet. On parle même de WikiLeaks comme d’un nouveau Napster !

La particularité d’Internet est donc qu’il se nourrit de ce que l’on y met. Il se construit sur les informations qui sont mises en ligne, il est un territoire qui s’agrandit chaque fois qu’une nouvelle page Internet s’ouvre, qu’une adresse URL est créée, que nous tweetons, ou likons... L’Internet est donc un territoire et les internautes sont ses soldats luttant pour l’agrandissement, la conquête de nouveaux espaces, de nouvelles données. Ainsi, l’information devient sur l’Internet un enjeu “territorial” et l’agrandissement exponentiel du réseau une campagne expansionniste qui se nourrit de data.

Jusque-là, le réseau se nourrissait essentiellement de données privées (dans le sens de “qui appartient à quelqu’un” et “qui ne dépend pas de l’État”) : fichiers de musique, films en streaming, données personnelles sur Facebook... Mais pour la première fois, le réseau absorbe des données qui appartiennent – non pas à un individu lambda, ou à une entreprise, mais à des États.

L’action de WikiLeaks, parce qu’elle se déroule sur l’Internet, n’est donc pas qu’une révélation médiatique, une fuite d’informations : elle devient une appropriation, une captation de territoire qui passe par une dépossession de l’État. L’affaire WikiLeaks apparaît comme une nouvelle atteinte à l’objet État en défiant sa domination symbolique. Si l’internaute n’est atteignable par l’État qu’en dehors du réseau, de la même façon, l’État ne peut atteindre WikiLeaks que via ses créateurs physiques, en l’occurrence Julian Assange. Mais en aucun cas l’État ne peut atteindre les données qui font le « territoire WikiLeaks » – alors qu’au contraire, le réseau de son côté continue inlassablement et sans crainte de représailles, d’étendre son territoire par l’acquisition de nouvelles données.

Le réseau pose un double problème territorial à l’État : elle met en avant les limites de l’État qui ne peut agir en dehors de ses frontières nationales alors que le réseau lui est mondial. Mais l’affaire WikiLeaks révèle également que le réseau est bel et bien un territoire d’une nouvelle nature au sein duquel l’État n’a pas de moyens de coercition et où par conséquent, son monopole de la violence symbolique légitime s’évanouit laissant l’internaute libre de toute domination – ou tout du moins libre de la domination de l’État.

–

Article initialement publié sur **Mais où est-ce qu’on est ?**

Illustrations CC : **Norman B. Leventhal Map Center at the BPL, Anthony Besson, Stéfan**

MARC THIBAULT

le 14 décembre 2010 - 7:12 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



je crois que tout cet appel au concept de transparence repose en fait sur une méconnaissance profonde de la distinction conceptuelle ou le concept de transparence apparaît comme pouvant être le moyen d'une critique légitime.
Il suffit de lire benjamin Constant la liberté des anciens et des modernes pour voir que la critique de la transparence vise en fait à protéger des incursions de l'état un domaine privé (la liberté des modernes consistant,dans un premier raccourci à écarter la vie du citoyen de l'intervention et du souci de l'état)et c'est très exactement dans ce sens que la critique de la transparence appartient à la pensée libérale(politique)depuis le 19 eme et même ensuite à travers Orwell.
Or ce qui nous interesse ici c'est que justement l'Etat n'est pas une personne privée.Il faut justement comprendre que la critique de la transparence est justement destiné à protéger l'individu de l'extension et du souci de l'état et non à protéger l'état devant l'individu.IL faut être soit très ignorant soit très malhonnête pour retourner contre les individus la critique qui est censé les protéger.A moins évidemment de se situer dans le cadre de la liberté antique et de considérer que l'homme libre est non pas l'homme du privé mais l'homme du public ,le citoyen actif mais dans ce cas la transparence est au contraire une exigence fondamentale de la citoyenneté.Donc que l'on s'y prenne d'un coté comme de l'autre tout cette évocation de la transparence est malhonnête
marc Thibault
professeur de philosophie Bourges

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

PSEUDO VERITABLE

le 14 décembre 2010 - 9:26 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Il me semble qu'il est important de souligner que tout le monde -Etats compris- peut dire grosso modo n'importe quoi sur n'importe quel sujet sur le Réseau.
"N'importe quoi" n'est pas forcément péjoratif.
Quelque soient ces publications, devenues accessibles et disponibles sur Internet, elles prennent vie, deviennent Réalité.
La conquête et l'expansion de ce "territoire" passant par la publication de données, à moi, Etat, multinationale, de publier si je veux dominer et/ou pourrir pour anéantir si besoin.
Etats désespérés ou parfaitement maîtres de la situation ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

1 ping

Wikileaks : l'État, le réseau et le territoire « Mais où est-ce qu'on est ? le 13 décembre 2010 - 15:57

[...] Edit [1] : Vous pouvez retrouver cet article sur Owni.fr [...]